



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **4 mars 2019**

Décision n° **CP-2019-2953**

commune (s) : Pierre Bénite

objet : Convention d'expérimentation d'une valorisation de sols non fertiles par la production de biomasse, à partir de taillis à courte rotation avec la Société forestière de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), les sociétés Suez RR IWS Minerals France et Valterra Dépollution Réhabilitation

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Kabalo

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 22 février 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 5 mars 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, MM. Claisse, George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mme Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mmes Belaziz, Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : Mmes Laurent (pouvoir à M. Desbos), Vessiller, Panassier, MM. Jacquet (pouvoir à M. Claisse), Chabrier.

Absents non excusés : MM. Barge, Calvel.

**Commission permanente du 4 mars 2019****Décision n° CP-2019-2953**

commune (s) : Pierre Bénite

objet : **Convention d'expérimentation d'une valorisation de sols non fertiles par la production de biomasse, à partir de taillis à courte rotation avec la Société forestière de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), les sociétés Suez RR IWS Minerals France et Valterra Dépollution Réhabilitation**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 19 février 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.32.

**I - Contexte**

La Métropole de Lyon porte un ambitieux projet de développement et d'aménagement pour la Vallée de la Chimie, territoire stratégique pour la Métropole lyonnaise. La mise en œuvre de ce grand projet s'appuie sur des collaborations fortes entre l'ensemble des parties prenantes : entreprises, organisations professionnelles et collectivités.

En septembre 2016, les partenaires ont engagé la deuxième édition de l'Appel des 30 !, un appel à projets qui vise à valoriser les gisements fonciers et immobiliers mobilisables pour l'accueil des activités économiques et technologiques, qui feront la Vallée de la chimie de demain. Une partie de ces fonciers est fortement contrainte par le Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la Vallée de la Chimie, approuvé par l'Etat en novembre 2016.

La Banque des territoires est un partenaire historique de la Métropole et de l'Appel des 30 ! A ce titre, elle accompagne des projets innovants, publics/privés, qui permettent d'imaginer de nouvelles modalités de requalification des friches industrielles. Un protocole d'accord a été signé en juin 2018 entre la Métropole et la Banque des territoires pour favoriser l'émergence de projets sur le territoire métropolitain et notamment dans la Vallée de la Chimie.

La Société forestière de la CDC a déposé une candidature en octobre 2016, afin de porter le projet Valter biomasse en réponse à l'Appel des 30 ! Le projet Valter porté par la Société forestière de la CDC consiste en la constitution d'une offre structurée de valorisation des territoires, par la plantation de cultures ligneuses (plantes ayant la consistance ou l'aspect du bois), dans une perspective de transition écologique et énergétique.

Les sociétés Suez RR IWS Minerals France et Valterra Dépollution Réhabilitation ont également déposé chacune une candidature portant sur la reconstruction et l'amélioration de sols dégradés.

Ces candidatures s'inscrivaient dans la catégorie des paysages productifs du projet Lyon Vallée de la Chimie.

Ces différentes candidatures ont été présélectionnées, dès novembre 2016, par le comité de sélection de l'Appel des 30 ! constitué de la Métropole, des propriétaires fonciers, des partenaires techniques et financiers, des Communes, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la Préfecture du Rhône.

Ces 3 sociétés ont finalement décidé de soumettre une candidature conjointe consistant pour la Société forestière de la CDC à développer et gérer des plantations de bois énergie dites à courte rotation sur des terrains reconstruits ou améliorés par les sociétés Suez RR IWS Minerals France et Valterra Dépollution Réhabilitation.

Le comité de sélection a confirmé l'agrément du projet démonstrateur Valter Biomasse pour une implantation du projet sur la partie nord de la Lône de Pierre Bénite.

## **II - Le projet d'expérimentation de réhabilitation des sols dégradés par la production de biomasse, à partir de taillis à courte rotation**

Ce projet s'inscrit dans la catégorie des paysages productifs du projet Lyon Vallée de la Chimie. Il projette de développer la production de biomasse par la plantation et la récolte de taillis à courte rotation et ainsi de servir de démonstrateur de la mise en œuvre des savoir-faire et des techniques de réhabilitation des sols dégradés.

Ces techniques, encore expérimentales, nécessitent de tester sur le temps long des cycles de pédogénèse (étude de la formation des sols et de leur évolution), la combinaison de construction de technosols et la plantation de taillis à courte rotation.

La durée moyenne d'un cycle de plantation est estimée à 7 ans minimum et 10 ans maximum. Trois cycles de plantation seront nécessaires pour valider l'expérimentation et analyser la réhabilitation complète des sols en place.

L'objet de l'expérimentation est de mettre en commun des compétences techniques et d'ingénieries apportées par chaque testeur et un terrain d'expérimentation apporté par la Métropole pour tester cette solution innovante de valorisation de sols non fertiles.

Il est donc proposé d'établir une convention partenariale pour encadrer cette expérimentation fixée pour une durée de 30 ans.

Il est prévu une sortie anticipée de la convention des partenaires Suez RR IWS Minerals France et Valterra Dépollution Réhabilitation au terme des 10 premières années de la convention.

Cette convention a pour objet de décrire les modalités selon lesquelles la Métropole et ses partenaires expérimentent un modèle de valorisation de terrains non fertiles par la production de biomasse à partir de taillis à courte rotation, sur une partie des parcelles cadastrées AN 13, AN 23 et AN 29 et situées à Pierre Bénite.

Cette expérimentation est réalisée, à titre gratuit, et ne fera l'objet d'aucune contrepartie financière entre les parties ;

Vu ledit dossier ;

### **DECIDE**

**1° - Approuve** la convention d'expérimentation, d'une durée de 30 années, conclue à titre gratuit sans contrepartie financière et établie entre la Métropole et la Société forestière de la CDC, les sociétés Suez RR IWS Minerals France et Valterra Dépollution Réhabilitation pour l'expérimentation de valorisation de sols non fertiles par la production de biomasse, sur une partie des parcelles cadastrées AN 13, AN 23 et AN 29 situées à Pierre Bénite.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 5 mars 2019.**